

DEPARTEMENT  
DES  
**DEUX-SEVRES**



**VILLE DE NIORT**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 20 JUIN 2016**

**Délibération n° D-2016-218**

Conseillers en exercice : 45

Votants : 43

Convocation du Conseil Municipal :  
le 14/06/2016

Affichage du Compte-Rendu Sommaire  
et affichage intégral :  
le 27/06/2016

Organisation de Niort Plage - Convention de partenariat avec  
l'Office du Tourisme Niort Marais poitevin Vallée de la Sèvre  
Niortaise

**Président :**

**MONSIEUR JÉRÔME BALOGE**

**Présents :**

Monsieur Jérôme BALOGE, Monsieur Marc THEBAULT, Madame Rose-Marie NIETO, Monsieur Alain BAUDIN, Madame Christelle CHASSAGNE, Monsieur Alain GRIPPON, Madame Jacqueline LEFEBVRE, Monsieur Michel PAILLEY, Madame Dominique JEUFFRAULT, Madame Anne-Lydie HOLTZ, Monsieur Lucien-Jean LAHOUSSE, Madame Jeanine BARBOTIN, Monsieur Dominique SIX, Madame Sylvette RIMBAUD, Madame Elisabeth BEAUVAIS, Madame Marie-Paule MILLASSEAU, Madame Catherine REYSSAT, Monsieur Dominique DESQUINS, Madame Cécilia SAN MARTIN ZBINDEN, Monsieur Eric PERSAIS, Madame Agnès JARRY, Madame Yvonne VACKER, Monsieur Elmano MARTINS, Monsieur Guillaume JUIN, Madame Christine HYPEAU, Monsieur Fabrice DESCAMPS, Madame Carole BRUNETEAU, Madame Marie-Chantal GARENNE, Monsieur Florent SIMMONET, Madame Valérie BELY-VOLLAND, Monsieur Sébastien PARTHENAY, Monsieur Romain DUPEYROU, Monsieur Simon LAPLACE, Monsieur Pascal DUFORESTEL, Monsieur Alain PIVETEAU, Madame Elodie TRUONG, Madame Isabelle GODEAU, Monsieur Jean-Romée CHARBONNEAU.

**Secrétaire de séance :** Simon LAPLACE

**Excusés ayant donné pouvoir :**

Monsieur Luc DELAGARDE, ayant donné pouvoir à Monsieur Alain BAUDIN, Monsieur Jacques ARTHUR, ayant donné pouvoir à Monsieur Jérôme BALOGE, Madame Yamina BOUDAHMANI, ayant donné pouvoir à Madame Christine HYPEAU, Madame Josiane METAYER, ayant donné pouvoir à Madame Elodie TRUONG, Monsieur Christophe POIRIER, ayant donné pouvoir à Monsieur Alain PIVETEAU

**Excusés :**

Madame Nathalie SEGUIN, Madame Monique JOHNSON.

**Direction Animation de la Cité**

**Organisation de Niort Plage - Convention de partenariat avec l'Office du Tourisme Niort Marais poitevin Vallée de la Sèvre Niortaise**

Madame Rose-Marie NIETO, Adjointe au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la commission municipale compétente

Sur proposition de Monsieur le Maire

Durant l'été, des animations de loisirs, sportives et culturelles sont organisées au parc de Pré-Leroy et sur la Sèvre.

Pour mener à bien cette organisation, l'Office de Tourisme de Niort - Marais poitevin - Vallée de la Sèvre niortaise est partenaire de la Ville de Niort.

Dans le but de préciser les conditions d'intervention, il vous est proposé de passer une convention avec l'Office de Tourisme de Niort - Marais poitevin - Vallée de la Sèvre niortaise.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver la convention entre la Ville de Niort et l'Office de Tourisme de Niort - Marais poitevin – Vallée de la Sèvre niortaise ;
- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjointe déléguée à la signer.

**LE CONSEIL  
ADOpte**

Pour :	43
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	2

Pour le Maire de Niort,  
**Jérôme BALOGÉ**  
L'Adjointe déléguée

Signé

Rose-Marie NIETO



## CONVENTION ENTRE LA VILLE DE NIORT

ET

L'OFFICE DU TOURISME NIORT – MARAIS POITEVIN –  
VALLEE DE LA SEVRE NIORTAISE

**Objet : Organisation du dispositif « NIORT PLAGE » 2016 à Niort**

**ENTRE** les soussignés

**La Ville de Niort**, représentée par Monsieur Jérôme BALOGE, Maire en exercice, agissant en vertu d'une délibération du Conseil municipal du 20 juin 2016 ;

**ET**

**L'Office de Tourisme Niort – Marais poitevin – Vallée de La Sèvre Niortaise**, domicilié 6 rue de l'Hôtel de Ville - 79000 NIORT, représenté par son Président, Monsieur Michel SIMON, ci-après désigné **l'Office de Tourisme**,

**Il a été convenu et arrêté ce qui suit :**

**Préambule :**

La Ville de Niort, en partenariat avec l'Office de Tourisme, met en place l'opération « NIORT PLAGE 2016 » du 9 juillet au 21 août 2016. L'objectif de cette action est de permettre à tous la pratique d'activités sportives, de loisirs et culturelles diverses dans les meilleures conditions matérielles et d'encadrement.

### **ARTICLE 1 – DEFINITION DES RESPONSABILITES**

La Ville de Niort et l'Office de Tourisme, coorganisateur du dispositif « Niort Plage » se répartissent les responsabilités de mise en œuvre de la manière suivante :

- La Ville de Niort prend en charge l'aménagement du site du Pré-Leroy et coordonne les activités de loisirs non payantes, ainsi que l'activité canoë pour les centres de loisirs.
- L'Office de Tourisme coordonne l'offre d'activités payantes (hors activité canoë pour les centres de loisirs) en lien avec les partenaires compétents.
- L'accueil-information est organisé conjointement entre la Ville de Niort et l'Office du Tourisme, pour la totalité des activités du site ainsi que la gestion du dispositif billetterie, auprès des particuliers.

## **ARTICLE 2 – DEFINITION DES ACTIVITES**

Les activités proposées se déclinent en activités sportives (fluviales, équestres, sports collectifs et individuels) et culturelles. Elles sont pratiquées sur et / ou au départ du site de Pré-Leroy.

## **ARTICLE 3 – DEFINITION DES INTERVENANTS**

Les activités coordonnées par la Ville de Niort sont proposées par les acteurs associatifs locaux. Une liste des intervenants et un calendrier des animations proposées seront réalisés.

Les activités coordonnées par l'Office de Tourisme sont proposées par les partenaires suivants :

- Activités fluviales :
  - Service des Sports d'Eau de la Communauté d'Agglomération du Niortais (mise à disposition des embarcations canoës et kayak, gilets et matériel) ;
  - Entreprise Bardet Hutriers (mise à disposition de pédalos), route de Damvix, 79210 ARCAIS ;
- Activité équestre :
  - Relais Equestre Equinoxe, La Louvrie, 79410 SAINT-REMY.

Pour les centres de loisirs qu'elle accueillera, la Ville de Niort passera commande auprès de l'Office de Tourisme pour les animations équestres. La Ville de Niort traitera en direct avec le service des sports d'eau de la C.A.N pour les activités fluviales.

## **ARTICLE 4 – ACCUEIL INFORMATION**

L'Office de Tourisme et la Ville de Niort assureront l'accueil et l'information du public sur site de 14h30 à 19h30 du samedi 9 juillet au dimanche 21 août 2016 inclus.

Afin de conserver une qualité de service uniforme, la mission d'accueil et d'information comprend l'ensemble des activités présentes sur le site (et non pas limitée aux seules activités dont il assure la billetterie). Les agents de la ville ne sont pas habilités à gérer les numéraires qui sont encaissés par l'Office du Tourisme.

Le management qu'implique ce partenariat devra reposer sur des temps :

- de débriefings réguliers entre l'Office du Tourisme et les services de la Ville de Niort,
- ainsi que de calage (quotidien si nécessaire) des missions de chacun en réunion d'équipe.

## **ARTICLE 5 – PARTENARIAT**

Chacune des parties s'engage à indiquer l'aide que lui apporte l'autre lors de toute démarche de communication sonore, écrite ou visuelle qu'elle aura initiée ou pour laquelle elle sera sollicitée. Elles indiqueront visiblement ce partenariat en insérant leur logo sur leurs programmes, ou sur tout autre support de communication sachant que toute utilisation du logo doit être contrôlée par le service Communication de chacune des parties.

**ARTICLE 6 – EXECUTION DE LA PRESENTE CONVENTION**

Tout différend portant sur l'interprétation ou l'exécution du présent contrat sera, faute d'être résolu à l'amiable entre les parties, de la compétence exclusive du Tribunal Administratif de Poitiers auquel les parties font expressément attribution de juridiction.

Monsieur Le Président de l'Office  
de Tourisme Niort Marais poitevin  
Vallée de La Sèvre Niortaise,

Michel SIMON

Pour le Maire de Niort  
L'Adjointe déléguée

Rose-Marie NIETO